

PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITE DE STE-JEANNE-D'ARC

Le 13 mai 2019 avait lieu une réunion extraordinaire du conseil municipal tenue à 19h00 au Centre municipal.

Étaient présents et formaient quorum sous la présidence de madame Denise Lamontagne, mairesse, les conseillers : François Théberge, Berthold Allard, Jean Ouellet, Michel Gagnon et Jules Bernier.

Martin Hudon, conseiller, était absent.

Tim St-Pierre, secrétaire-trésorier, était aussi présent.

L'avis de convocation de la présente séance extraordinaire a été signifié, conformément aux dispositions de l'article 156 du Code municipal, à tous les membres du conseil le 6 mai 2019, soit plus de deux jours avant sa tenue.

19.05.82 ACCEPTATION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par monsieur Jean Ouellet
et résolu unanimement :

D'accepter l'ordre du jour tel que présenté, sans possibilité d'y inscrire de nouveaux items.

19.05.83 RAPPORT FINANCIER 2018

Il est proposé par monsieur Michel Gagnon
et résolu unanimement :

D'adopter le rapport financier pour l'exercice se terminant le 31 décembre 2018 tel que présenté par Mme Anne-Marie Belisle de la firme comptable Deloitte, auditeur indépendant, démontrant un excédent de fonctionnement de l'exercice à des fins fiscales de 11 912 \$ et un excédent accumulé de 43 024 \$.

**** LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE**

À 19h35, monsieur François Théberge propose la levée de l'assemblée. Acceptée à l'unanimité.

Denise Lamontagne, mairesse

Tim St-Pierre, secrétaire-trésorier